

> Date & Lieu

Judi 12 octobre 2017
de 16h15 à 18h15, à **Lyon**
REF. 12-K

> Public

Experts immobiliers, experts fonciers, experts judiciaires, notaires, clerks, géomètres-experts, avocats spécialisés, cadres des collectivités locales et territoriales, directeurs immobiliers, investisseurs et gestionnaires immobiliers, administrateurs de biens, ...

> Prérequis

Professionnels en activité.

> Intervenant

Stéphane IMOWICZ, président du comité d'application de la Charte de l'expertise, président d'IKORY.

> Suivi pédagogique

Journée de perfectionnement sans évaluation.

- Questionnaire d'attente avant la formation, afin de permettre l'adaptation de l'intervention.
- Questionnaire de satisfaction.
- Questionnaire post-formation de suivi des acquis, en ligne, quelques semaines après la formation.

> Renseignements et inscriptions

Votre interlocutrice :

Alexandra - 04 72 49 79 11
alexandra.martin@edilaix.com
Cert. AFNOR n° 2017/75773.01
pour les formations courtes

Habilitations CSN & CNB, nous consulter.

Conditions générales de ventes accessibles sur www.mei.fr

> Présentation

La cinquième édition de la "Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière", validée par quinze associations professionnelles, est entrée en application depuis mai 2017.

Cette nouvelle édition prend notamment en compte:

- La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;
- La directive sur le crédit immobilier résidentiel ;
- L'incidence des normes techniques et de développement durable sur le processus d'expertise en évaluation immobilière ;
- Les recommandations sur la pondération des surfaces commerciales ;
- La synthèse des normes IPMS ou la grille de cotation des immeubles tertiaires.

> Objectifs

- **Assimiler les bonnes pratiques de l'expertise**
- **Sécuriser ses relations contractuelles**
- **Approfondir ses connaissances techniques.**

> Plan d'intervention

- I - La Charte de l'Expertise et l'environnement réglementaire de la profession d'Expert**
- II - Le comité de la Charte, un organe officiel de pilotage pour la profession**
- III - Les grandes thématiques de la Charte**
- IV - Les modifications de la 5^{ème} édition**

Tous les ateliers prévoient un temps d'échanges avec l'intervenant à la fin de l'atelier.